

Francastel, représentant en mission dans la guerre de Vendée

Anne Louise Le Cossec



Éditeur

Institut d'Histoire de la Révolution
française

Édition électronique

URL : <http://lrf.revues.org/1726>

DOI : 10.4000/lrf.1726

ISSN : 2105-2557

Référence électronique

Anne Louise Le Cossec, « Francastel, représentant en mission dans la guerre de Vendée », *La Révolution française* [En ligne], 12 | 2017, mis en ligne le 15 septembre 2017, Consulté le 01 octobre 2017. URL : <http://lrf.revues.org/1726> ; DOI : 10.4000/lrf.1726

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2017.

© La Révolution française

Francastel, représentant en mission dans la guerre de Vendée

Anne Louise Le Cossec

Puissions-nous nous rencontrer quelque jour dans
une retraite paisible, dans une obscurité vertueuse,
jouissant du bonheur des Français libres,
régénérés. Car après le bonheur d'avoir servi la
patrie, il n'en est point de plus grand que celui de
vivre ignoré¹.

- ¹ Ces quelques lignes sont de la plume de Marie-Pierre-Adrien Francastel et sont adressées à son ancien collègue Michel Beaupuy, général de l'armée de l'Ouest, le 10 mars 1795. Cela fait alors moins d'un an que Francastel a retiré ses habits de représentant du peuple en mission près de l'armée de l'Ouest, ayant entretemps traversé, avec succès, l'épreuve des dénonciations liées au procès de la Terreur locale et de la direction de la guerre en Vendée. Il aspire alors à retrouver l'anonymat dans lequel il a vécu la plus grande partie de la période révolutionnaire. L'obscurité le recouvre effectivement en partie dans les décennies suivantes, notamment dans l'historiographie. Il est ainsi quasi-absent des grands ouvrages consacrés à la Révolution française. Adolphe Thiers n'en fait pas mention dans son *Histoire de la Révolution française*, même lorsqu'il évoque la guerre de Vendée. Michelet le cite au détour d'une phrase où il appelle à re-contextualiser la Terreur locale². Albert Mathiez ne l'évoque pas et Georges Lefebvre n'en fait qu'une mention. À l'inverse, il apparaît peu à peu comme un acteur important de la Terreur dans la mémoire locale attachée à la guerre de Vendée. Chez les mémorialistes « bleus », il est présenté sous un jour généralement défavorable, ainsi chez Jean-Julien-Michel Savary³ dans les années 1820, puis chez Charles-Louis Chassin⁴ à l'extrême fin du siècle. Mais sa légende noire est surtout l'œuvre de clercs, dont l'abbé Félix Uzureau est l'un des principaux représentants à travers ses deux revues, *Andegavania* et *l'Anjou historique*, à la fin du XIX^e siècle. À une période où l'histoire acquiert le statut de discipline scientifique, l'abbé Uzureau utilise les sources contemporaines à la guerre de Vendée pour appuyer son propos, consacrant plusieurs articles à Francastel. Il a lui-même son interprétation

concernant le peu de notoriété du représentant : « L'effroyable célébrité que Carrier s'est conquise a fait pâlir, par son voisinage, la gloire révolutionnaire de Francastel⁵. »

- 2 Comment expliquer cette différence entre histoire et mémoire locale ? Michel Biard s'interroge effectivement sur le peu de notoriété de certains acteurs de la Terreur locale au regard de leur action. Dans son ouvrage *Missionnaires de la République*, il écrit ainsi qu'il est frappant « de constater que l'histoire n'a guère retenu leurs noms, alors que certains ont fait preuve d'une impitoyable rigueur, assortie de discours incendiaires », et il cite alors Francastel⁶. Il est indéniable que la proximité de Carrier et son rôle de bouc-émissaire de la Terreur l'explique en partie. Au-delà de cette interrogation, Francastel offre un cas intéressant pour qui étudie la période de la Terreur, la manière dont les révolutionnaires la pensent et la mettent en œuvre, et les conflits que cela provoque. Il est ainsi possible de voir, à travers les sources, le basculement qui s'opère chez Francastel à l'hiver de l'an II. Le terme de basculement est ici entendu comme une évolution concernant son langage, la politique qu'il met en place et les relations qu'il entretient avec les autorités locales. Il se « radicalise », au sens où il refuse peu à peu de prendre en compte la complexité du terrain vendéen, et les conflits apparaissent alors avec les acteurs locaux, avec lesquels il était pourtant en bons termes dans les premières semaines de sa mission.
- 3 Administrateur du district d'Évreux, Francastel devient député de la Convention à la suite de l'élimination des Girondins en juin 1793, en remplacement de François Buzot⁷. Le 13 octobre 1793, il est nommé représentant du peuple en mission près de l'armée de l'Ouest⁸ aux côtés de Carrier, Bourbotte, Turreau et Pinet aîné. Il est celui qui a le moins d'expérience dans cette charge, mais il connaît bien l'administration révolutionnaire et c'est sans doute pourquoi il est chargé, entre autres, d'assurer les communications entre les représentants, les autorités locales, et Paris. La guerre de Vendée se déroulant sur quatre départements – le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, les Deux-Sèvres et la Vendée –, Francastel doit en effet être le point de ralliement de ces différents acteurs depuis la ville d'Angers. Après un passage à Nantes aux côtés de Carrier, où il participe à la mise en place d'institutions appelées à devenir le symbole de la Terreur à Nantes, à savoir la compagnie Marat et la section révolutionnaire du tribunal criminel de Loire-Inférieure, il rejoint Angers, où il remplit donc ce rôle d'administrateur. Il s'occupe de la question des subsistances, des armes et des munitions qui doivent être transférées de Vendée vers les autres départements en vue d'alimenter l'armée de l'Ouest, tout cela de concert avec les autorités locales. Ponctuellement, il est sollicité pour ratifier des nominations ou destituer des membres des différentes administrations locales et d'institutions révolutionnaires. Parallèlement, il tient le rôle de « chroniqueur » des événements auprès du Comité de salut public, décrivant l'évolution de la situation militaire et annonçant les mesures prises⁹. Il résume ainsi sa mission dans une lettre à ses collègues représentants en mission près de l'armée de l'Ouest : « Je paperasse, et vous battez¹⁰. »
- 4 Les choses commencent à évoluer mi-novembre lorsque l'inquiétude le saisit à la suite de la défaite des Vendéens devant Granville qui entraîne leur reflux vers la Loire. Les troupes républicaines les poursuivent, mais sont incapables de profiter de cette déroute pour les arrêter et, le 21 novembre, l'armée de l'Ouest connaît une déroute autour d'Antrain et doit rejoindre Rennes pour être réorganisée. Angers devient une cible possible. Malgré l'usage de formules rassurantes sur l'engagement républicain des habitants de la ville, Francastel se plaint du manque de fusils et de l'absence de troupes : « Il est beau de

mourir pour sa patrie, mais il faut tâcher que cette mort lui soit vraiment utile », écrit-il ainsi au Comité de salut public¹¹. Il estime alors que la principale cause des victoires vendéennes est un problème militaire : « On ne croira pas que des fanatiques, sans munitions, sans vivres, aient battu tant de fois une armée bien pourvue et bien nombreuse. Il ne faut pas croire que leur nombre soit aussi considérable qu'on se le figure, mais ils ont une irruption soudaine, du courage, et savent souffrir de privations [...] qu'il est à regretter qu'on n'ait pu renouveler presque entier toute cette armée qui s'est familiarisée avec les déroutés, et surtout le nombre de généraux¹² ! » Les moyens matériels de la victoire sont là, ce sont donc, selon lui, les hommes qu'il faut changer. Les courriers à ses collègues, le 27 novembre, révèlent une inquiétude grandissante liée à un sentiment d'isolement : « Je vous ai envoyé courrier sur courrier ; pas de nouvelles ; cette incertitude est affreuse [...] Je n'ai aucune notion exacte sur votre position¹³. », « nous sommes ici dans une inquiétude affreuse [...] quoi ! Pas un mot de vous, ni de Guimberteau (...). Je vous demande en grâce, mes amis, ne me laissez pas ainsi en proie à des calculs sinistre, tourmentans. Rien ne parvient par Laval ni par Nantes¹⁴ ». Le lendemain, la ville est déclarée en état de siège et Francastel, avec le représentant du peuple Esnué-Lavallée, bientôt rejoint par Guimberteau, organise la défense avec les autorités locales. La fin de son isolement semble lui redonner confiance, aussi peut-il annoncer à ses collègues, le 1^{er} décembre que « ce pays ci se montre bien, et nous nous battons avec courage ; tout me l'annonce¹⁵ ». Deux jours plus tard, les Vendéens arrivent aux portes d'Angers, qu'ils échouent à prendre. Francastel s'empresse d'en faire l'écho au Comité. Il loue le courage des Angevins et des femmes qui les secondaient en oubliant « la faiblesse de leur sexe et les dangers dont elles étaient environnées¹⁶ ». Ce récit victorieux et célébrant l'unité des troupes et des civils est cependant terni par celui de l'administration départementale du Maine-et-Loire, qui rappelle l'attente vaine de renforts militaires, bloqués à Châteaubriant, qui est, selon elle, imputable aux généraux. Le récit insiste surtout sur la conduite du général Danican à l'intérieur de la ville, resté à l'abri pendant le siège à la suite d'une chute de cheval, « on l'auroit cru fort incommodé (...) si le lendemain, lorsque le danger fut passé, il n'avoit reparu sain et sauf¹⁷ ». Dans une adresse à la Convention, l'un des administrateurs évoque même un complot qui a empêché que les Vendéens ne soient éliminés définitivement dans leur fuite¹⁸. Les administrateurs reprennent donc la critique de Francastel vis-à-vis de la direction des opérations militaires, mais vont plus loin en évoquant un complot, quand il dénonçait de l'incompétence. Il n'en fait d'ailleurs écho auprès du Comité et il y a donc là une première prise de distance entre les deux autorités.

- 5 C'est à la suite de cet épisode que sa vision de la guerre et son action évoluent. Dans sa correspondance, les rebelles vendéens prennent de plus en plus de place. Il évoque ainsi régulièrement la question des prisonniers. Il parle d'un « surcroît de gêne, pour les subsistances, et pour la garde », jugeant que « le fer et la flamme n'ont pas encore été assez employés dans ce maudit pays, malgré les ordres réitérés¹⁹ ». Alors qu'au début du mois sa correspondance sur ce sujet concernait la recherche de locaux, la prise en charge des frais de détenus pauvres par les plus riches²⁰, des problèmes finalement davantage logistiques, Francastel évoque désormais essentiellement les moyens de leur élimination physique. Il craint en effet une connivence entre l'armée vendéenne et les prisonniers, et souhaite donc qu'une commission militaire juge sans délai les plus coupables des « criminels²¹ ». En raison des opérations militaires en cours après la déroute d'Angers, les prisonniers vendéens affluent et les administrateurs du département informent Francastel du risque de contagion lié aux maladies dont sont porteurs les « brigands »,

ajouté à celui de soulèvement si les convois continuent d'arriver²². Dans sa correspondance, le député est très clair quant au sort à réserver aux prisonniers. Il faut, écrit-il, « débarrasser nos prisons de tous les infâmes fanatiques qui s'étoient échappés de l'Armée catholique. Pas de mollesse ; que le torrent révolutionnaire entraîne tout ce qui lui résiste scandaleusement ; purgeons, mes amis, saignons jusqu'au blanc ; il ne faut pas qu'il reste aucun germe de rébellion²³. » Le même jour, au Comité de salut public, il précise toutefois que les enfants sont extraits de la répression²⁴. Puis le 6 décembre, il crée une seconde commission militaire près de l'armée de l'Ouest, appelée commission Proust du nom de son président, afin de juger les rebelles sur le terrain, mais qui reste finalement à Angers quelques temps²⁵. La première commission, appelée commission Félix, est quant à elle appelée à revenir à Angers, fin décembre, afin de régler le problème des prisons²⁶.

- 6 L'avancée du front vers la Loire explique bien sûr ces afflux de prisonniers, et le fait que Francastel, avec les autorités locales qui lui écrivent beaucoup à ce sujet, encourage leur jugement et exécution n'est pas surprenant dans le contexte de la guerre. Là où il se démarque, c'est au sujet des Vendéens « repentants », envers qui une politique d'amnistie est souvent évoquée par d'autres. Le général en chef de l'armée de l'Ouest Turreau a par exemple fait une proposition en ce sens au mois de décembre, tandis que le Comité de salut public, le 6 février, appelle à la protection des citoyens « égarés » ayant rendu les armes. Francastel, au contraire, se montre intraitable quant à l'attitude à avoir à leur égard et garde cette posture jusqu'au bout, ne croyant pas à leur repentance. Ainsi, le même 18 décembre, il écrit au Comité : « Il n'est point de commune d'ici à Ancenis où il ne se soit réfugié de ces coquins, demandant à déposer leurs armes. Beaucoup ont été amenés à Angers ; ils restent provisoirement en prison, mais la justice sera faite²⁷. » À ses collègues Prieur, Bourbotte et Turreau, le 20 décembre, il rapporte que « quelques-uns de ceux qui ont passé la Loire se sont rendus bénévolement à leur municipalité ; du moins j'ai la certitude de deux qui ont été conduits à Cholet. Nous avons ici 5 à 600 de ces prétendus repentants. Il est tems que nous conférions ensemble sur le parti à prendre : provisoirement arrêtés, la politique le veut ; mais définitivement et sous peu fusillés. Est-ce là votre avis ? Ou pensez vous même qu'il nous soit permis d'agir autrement ? Ils ne nous ont pas livré les chefs, ils viennent attérés par le succès de nos armes et réduits à la nécessité de périr d'une manière ou d'une autre²⁸. »
- 7 Cette position concernant les rebelles qui se rendent s'inscrit plus globalement dans une démarche de soutien à la Terreur. C'est dans une lettre à la Société des Jacobins de Paris, le 28 décembre, que Francastel affiche clairement sa position. Il réagit à la venue d'une délégation lyonnaise à la Convention, le 20 décembre, qui dénonçait l'action des représentants du peuple dans la ville. Or, parallèlement, un membre de l'administration départementale de Maine-et-Loire a engagé une démarche pour empêcher le plan de destruction physique de la Vendée²⁹. L'intervention de Francastel peut donc sans doute se comprendre ainsi. Dans sa lettre, il appelle les Jacobins à ne pas s'opposer aux « grandes mesures » qui ont selon lui permis de lutter contre la guerre civile. Il affirme que, pour sa part, il remplira sa mission « avec la même inflexibilité ; la Vendée sera dépeuplée, mais la République sera vengée et tranquille³⁰ ». Il tient le même discours à Angers où il se plaint de la pitié qui saisit les membres de la commission militaire Proust. Il appelle d'ailleurs la commission Félix à revenir rapidement à Angers, car « il nous faut des hommes révolutionnaires, qu'une fausse pitié n'amollit pas, et dont la main est conduite par le seul et pur sentiment de délivrer son pays d'un des fléaux les plus terribles. Qu'il

est peu d'hommes de cette trempe ! Indulgence, oubli du passé, compassion, sensibilité, tous ces beaux noms ne couvrent que faiblesse, modérantisme et perfidie³¹. » Il reproche en effet à la commission militaire Proust de se montrer indulgente envers les femmes vendéennes faites prisonnières lors de la bataille du Mans les 12 et 13 décembre. La commission se réclamant des représentants du peuple Prieur, Bourbotte et Turreau dans cette affaire, Francastel explique à ses collègues qu'il est nécessaire de faire un exemple « aussi nécessaire que celui de Lyon ; ou craignez qu'un jour la Bretagne ne veuille aussi tenter même chance³² ».

- 8 Ces tensions entre Francastel et la commission militaire Proust marquent en fait le début de la dégradation de ses relations avec les autorités locales relativement à la question de la répression. Ainsi le représentant intervient-il dans l'affaire qui oppose la commission militaire Félix, arrivée à Angers autour du 26 décembre, et les autres organisations locales, dont le comité révolutionnaire d'Angers. La commission dénonce au représentant des libérations de « fédéralistes » et d'autres prisonniers par le comité. Francastel exige alors des explications³³. Le comité se justifie en évoquant le contexte dans lequel il a réalisé ces libérations : l'afflux de prisonniers sans procès-verbaux, sans même une liste de noms, et les nombreuses lettres d'autorités locales réclamant la libération de citoyens amenés à Angers. La commission est également en conflit avec le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire sur une question de juridiction. Le président du tribunal criminel se plaint du traitement de certaines affaires par la commission qui devraient revenir au tribunal criminel. Mais, là aussi, Francastel soutient la commission³⁴, affirmant donc la primauté de la justice révolutionnaire sur la justice ordinaire. Cette opposition entre Francastel et les autorités locales dépasse le simple cas d'Angers, elle concerne bientôt d'autres localités qui remettent en cause la campagne militaire de Turreau.
- 9 A la même période en effet, la guerre renaît en Vendée malgré la mise en place, en janvier 1794, d'un nouveau plan du général Turreau. Ce plan consistait à évacuer les populations du pays révolté, à enlever les ressources, à détruire les lieux pouvant servir d'abri aux rebelles, et à désarmer les communes proches. À l'intérieur de la zone, huit colonnes devaient parcourir le terrain à la recherche des rebelles, détruire ce qui pouvait leur être d'une aide quelconque, et permettre l'extraction des ressources. Cependant les résultats escomptés n'arrivent pas et le Comité s'impatiente auprès des missionnaires : « Que font les généraux ? Que faites-vous vous-mêmes ? [...] Il faut que la Vendée finisse ! [...] Partez donc, frappez ; qu'ils aient vécu³⁵ ! » Dans ce but, deux représentants habitués aux missions près des armées sont envoyés auprès du général en chef Turreau, il s'agit de Nicolas Hentz et Pierre-Anselme Garrau. Francastel a, lui, officiellement changé de mission. Il est désormais chargé de l'organisation du gouvernement révolutionnaire en Maine-et-Loire et Indre-et-Loire, c'est à dire d'épurer et de réorganiser les autorités constituées. Il n'a donc plus à intervenir auprès de l'armée de l'Ouest, mais lui ne l'entend pas ainsi. Bien qu'Hentz et Garrau soient censés suivre le général, ces derniers annoncent en effet au Comité de salut public que seul Garrau va l'accompagner tandis qu'Hentz restera à Nantes avec Francastel en attendant l'arrivée d'un représentant dans cette ville (Prieur de la Marne), et que les deux se déplaceront ensuite en plusieurs endroits du territoire³⁶.
- 10 Le 15 février, les trois représentants sont à Angers et s'empressent d'écrire au Comité pour le rassurer sur l'état de la guerre, parlant de récits exagérés concernant les forces vendéennes³⁷ et soutenant le général Turreau en évoquant son mérite et sa franchise. Quant aux Vendéens, ce « sont des rebelles très acharnés ; c'est que les femmes, les filles,

les garçons au-dessus de douze ans sont les plus cruels ; ils exercent des cruautés inouïes sur nos volontaires : les uns sont coupés en morceaux et les autres brûlés, et ce sont des femmes qui commettent des atrocités³⁸ ». Ce genre de discours était absent de la correspondance de Francastel jusque-là, puisqu'il avait justement tendance à appuyer les critiques envers le commandement militaire. Désormais donc, la transformation en monstres des Vendéens, auparavant qualifiés de « fanatiques » ayant du « courage » et savant souffrir des privations³⁹, doit permettre de justifier la répression. Le sexe ou l'âge des rebelles ne doit plus être pris en compte. La Terreur est une réponse adaptée à la monstruosité des ennemis de la République.

- 11 Ils prennent donc différentes mesures dans la droite ligne du plan Turreau, dont un arrêté le 20 février qui organise l'évacuation des réfugiés encore présents dans les régions où a eu lieu la révolte. Le préambule de l'arrêté reflète bien la vision qu'ont les représentants des habitants de ces régions. Suspectés d'être des « mitoyens », c'est-à-dire voulant se ménager les deux causes, ils sont jugés responsables du renouveau de la guerre. Ils doivent en conséquence se faire enregistrer sous trois jours dans leur municipalité et déclarer une localité, à au moins vingt lieues du théâtre de la guerre, où ils souhaitent résider. Ils devront ensuite se manifester tous les dix jours auprès des autorités⁴⁰. Cela répond à une demande du Comité, mais la mesure suscite rapidement des réactions et les représentants, devant tenir compte des problèmes posés par leur arrêté, acceptent quelques exceptions (les fonctionnaires publics qui ne sont pas remplacés, les personnes âgées et les enfants de moins de 12 ans)⁴¹. Ils réaffirment cependant leur vision au Comité le 26 février : « La race d'hommes qui habite la Vendée est mauvaise ; elle est composée de fanatiques, qui sont le peuple, ou de fédéralistes, qui sont les messieurs⁴². » Ils constituent donc un obstacle à la fin de la guerre. D'ailleurs, sachant que le Comité s'occupe des modalités d'installation d'un gouvernement provisoire en Vendée, ils jugent que ses habitants devront partir s'installer ailleurs et qu'il faudra la peupler de « républicains ». Le 6 mars cependant, le Comité, au fait des inquiétudes suscitées par cet arrêté, appelle les députés à la prudence, à user de leur « sagesse et [...] expérience pour les mesures ultérieures [...] et les considérations que peuvent mériter le patriotisme bien reconnu et les malheurs soufferts pour un attachement sincère à la cause républicaine⁴³ ».
- 12 Les représentants n'écoutent pas cet appel et entrent en conflit avec les autorités locales rencontrées lors de leur tournée dans les régions concernées par le conflit. Leur vision politique de la situation empêche toute nuance, ils voient dans toute critique de la conduite de la guerre et des mesures qu'ils prennent une remise en cause de la Terreur en général. Cela est illustré par deux affaires. Le 24 mars, le poste de Mortagne est évacué à la suite d'une attaque des Vendéens. La troupe et les habitants de Cholet (qui s'y étaient réfugiés après l'évacuation de leur ville) rejoignent péniblement Nantes. Ils apprennent alors que le général Cordellier était au courant de leur situation, mais n'avait pas agi pour leur venir en aide. La garnison de Mortagne, qui a abandonné son poste, prend les devants et rédige un compte-rendu pour exposer les faits, avec le soutien de la société populaire de Nantes. Il est envoyé à la Convention. Apprenant cela, les représentants, qui n'ont donc pas été sollicités, sont très mécontents. Évoquant des calomnies, ils destituent les militaires ayant signé l'imprimé et les font arrêter. La commission militaire à Nantes est chargée d'instruire l'affaire. Les missionnaires en informent immédiatement le Comité, défendent les généraux « vigoureux » qui sont attaqués par les « philippotins », et le mettent en garde contre les informations qui lui parviendraient par d'autres biais⁴⁴.

- 13 Les choses ne s'arrangent pas lorsqu'ils se rendent en Vendée, où l'opposition à la marche des colonnes de Turreau est vive. La société populaire de Fontenay-le-Peuple se plaint de l'incendie planifié d'un certain nombre de communes pourtant réputées patriotes et du gâchis des subsistances ainsi détruites. Mais les représentants n'y entendent rien et leur irritation grandit, ainsi que leurs courriers au Comité le révèlent. Évoquant la « Philippotinerie » générale, ils accusent les sociétés populaires de la Vendée d'être des « foyers de la contre-révolution⁴⁵ ». Les choses empirent encore lorsqu'ils apprennent que le général Huché a été arrêté par le comité révolutionnaire de Luçon pour avoir exécuté trois hommes⁴⁶, de même que le commandant Goy-Martinière, accusé de vols et viols, qui a été exécuté par la commission militaire de Fontenay-le-Peuple le 11 avril⁴⁷. Hentz et Francastel avaient bien reçu une lettre de la société populaire de Luçon dénonçant Huché le 30 mars, mais ils n'avaient pas donné suite. Aussi les autorités locales ont décidé d'agir de leur propre chef, ce qui crée évidemment l'ire des représentants. Arrivés à Fontenay le 15 avril, ils suppriment la commission militaire, dissolvent la société populaire et destituent le maire de la ville, procédant également à diverses arrestations⁴⁸. À Luçon, deux jours plus tard, ils suspendent le comité révolutionnaire et la société populaire, interdisent les communications entre soldats et officiers et la ville⁴⁹, et procèdent à l'arrestation d'une cinquantaine d'individus⁵⁰. Ils ne remettent cependant pas Huché en liberté et chargent un comité de recueillir tous les renseignements relatifs à son arrestation, d'ouvrir les lettres adressées au comité et de leur transmettre les informations ainsi qu'au Comité de salut public⁵¹. Ce dernier demande au tribunal de Rochefort, où Huché a été transféré, de surseoir à son jugement en attendant⁵². Dans cette affaire, l'autorité politique, représentée par Hentz et Francastel, a été remise en cause, en plus de l'autorité militaire. Les représentants, ne tenant pas compte des particularités de la situation, trouvent ici une confirmation de ce qu'ils dénonçaient dans leur correspondance et peuvent désormais assurer au Comité que, dans ces régions, on « méconnaît le gouvernement⁵³ ». Dans les dernières semaines de leur mission – les deux hommes sont de retour à Paris début mai, sans avoir été officiellement rappelés – ils mettent en garde le Comité contre toute mesure d'amnistie en Vendée. Ils critiquent clairement les députés qui soutiennent les différentes plaintes des autorités locales, Fayau, Goupilleau, Bourdon de l'Oise, mais aussi le « crédule Lequinio ». Ils conseillent, alors qu'il est question d'envoyer ce dernier en Vendée avec Laignelot, de choisir Carrier qui, assurent-ils, « a sauvé Nantes par la vigueur de ses mesures, ou quelqu'un de semblable à lui⁵⁴ ». Ils continuent de soutenir les généraux décriés en rappelant la difficulté de leur tâche. La Terreur continue donc d'être nécessaire. Ils défendent par-là la politique qui a été la leur depuis le départ.
- 14 L'étude de la mission de Francastel révèle ainsi qu'il a bien été l'artisan, avec ses collègues et particulièrement Hentz, de toutes ces mesures. Son action a été maintes fois justifiée auprès de ses collègues, auprès du Comité, auprès des Jacobins. Il ne s'en est pas caché et l'a totalement assumé, y compris quand le Comité l'appelait à la mesure. Cela met en évidence la marge de manœuvre des représentants en mission dans la mise en œuvre et l'orientation de la Terreur à l'échelle locale. Dans le cas de Francastel, le siège d'Angers paraît avoir été un tournant, puisque c'est à partir de là que son discours comme son action prennent un tournant radical. La rencontre avec Hentz le conforte dans cette orientation qu'ils assument jusqu'au bout de leur mission et encore après, lorsqu'ils publient des mémoires en réponse à des dénonciations arrivées à la Convention. Le Comité de salut public laissait bien les représentants agir selon le contexte local, leur

accordant sa confiance tant qu'ils poursuivaient l'objectif principal, à savoir la fin d'une guerre civile, quitte à les rappeler à l'ordre si nécessaire. C'est d'ailleurs le caractère très assumé de sa politique et les nombreux conflits avec les autorités locales qui expliquent la présence de Francastel chez les mémorialistes vendéens. Au contraire, l'importance prise par Carrier et le rôle resté très secondaire de Francastel sur la scène politique parisienne, puisqu'il ne passe que quelques semaines à la Convention entre juillet et octobre 1793 et reste absent de l'assemblée après sa mission, semblent justifier son relatif anonymat dans l'historiographie. Cette absence est d'ailleurs l'un des moteurs des dénonciations des mémorialistes « blancs » de la guerre de Vendée, qui recourent sans cesse à Carrier pour dénoncer l'action de Francastel. On l'a vu chez l'abbé Uzureau, on le retrouve chez un autre clerc, Dom Joseph Roux, qui lui consacre quelques vers en 1898 :

Quand à Nantes, Carrier, de sinistre mémoire,
Du sang des Vendéens rendait rouge la Loire,
Dans la ville d'Angers, un loup non moins cruel,
Les dévorait aussi...c'était de Francastel !
À la mort, chaque jour, avec d'affreux blasphèmes,
Il envoyait vieillards, femmes, enfants eux-mêmes,
Sans les murs des prisons, le sang coulait à flot,
On n'entendait partout que plaintes et sanglots⁵⁵.

- 15 Carrier lui-même, lorsqu'il est appelé à répondre de son action à la Convention, cite à plusieurs reprises Francastel pour légitimer son action. Dans une ultime intervention avant le vote de sa mise en accusation, il assure que, « quoiqu'on en ait dit, on a commis à Angers, à Saumur, à Laval, etc., les mêmes horreurs qu'à Nantes ; qu'il est bien éloigné de croire que ses collègues soient plus coupables des unes que lui des autres ; mais il demande pourquoi on lui donne cette horrible initiative de diffamation⁵⁶ ». Francastel fait effectivement l'objet de dénonciations, à son retour de mission, puis lors des procès faits à la Terreur, et il rédige un mémoire avec Hentz pour justifier leur action. Sans jamais la renier, ils l'expliquent par les circonstances⁵⁷. Il n'est cependant pas sérieusement inquiété, et peut donc légitimement, en mars 1795, espérer retrouver une « obscurité vertueuse ».

NOTES

1. Phrases retranscrites par Auguste KUSCINSKI dans son *Dictionnaire des Conventionnels*, Société de l'histoire de la Révolution française, Paris, 1916, p. 270.
2. Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, Paris, La Pléiade-Gallimard, tome 2, 1852, p. 750.
3. Jean-Julien-Michel SAVARY, *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, Paris, Beaudoin frères, 1824-1827.
4. Charles-Louis CHASSIN, *Études documentaires sur la Révolution française*, Paris, Paul Dupont, 1892-1900.
5. « Carrier, Francastel et Moulin », *Anjou historique*, tome 2, p. 657-658.
6. Michel BIARD, *Missionnaires de la République : les représentants du peuple en mission 1793-1796*, Paris, CTHS, 2002, p. 333.

7. Il entre à la Convention le 27 juin 1793.
8. Archives Parlementaires, tome 76, 13 octobre 1793, p. 502.
9. Anne-Louise LE COSSEC, *Une mission en guerre de Vendée. Francastel, représentant du peuple près de l'armée de l'Ouest. 1793 et au-delà*, mémoire de master 2, Paris, IHRF, 2011, p. 218 à 232.
10. Archives nationales (AN), AF II 273, dossier 2294, *Angers. 25 brumaire an II*.
11. *Recueil des Actes du Comité de Salut Public (RACSP)*, tome 9, *Francastel au Comité de salut public*, 29 novembre 1793, p. 50-51.
12. Service Historique de la Défense (SHD), B5 7/56, *Francastel au ministre de la guerre. 26 novembre 1793*.
13. AN, AF II 273, dossier 2294, *Francastel à Bourbotte, Turreau à Rennes, Prieur, Pocholle, etc*, Angers, 7 frimaire an II.
14. AN, AF II 273, dossier 2294, *Les Représentants du peuple à l'armée de l'Ouest à ses collègues*, Angers. 7 frimaire an II.
15. AN, AF II 273, dossier 2294, *Francastel à ses collègues*, Angers, 11 frimaire an II.
16. RACSP, tome 9, *Les représentants du peuple à l'armée de l'Ouest, les représentants dans les départements du Centre et de l'Ouest, un des représentants du peuple à Brest, au Comité de salut public. 5 décembre 1793*, p. 208.
17. *Récit historique de ce qui s'est passé à l'attaque d'Angers, par les brigands de la Vendée, les 13 et 14 frimaire*, procès-verbal fait par Vial, Villier et Letourneau, Angers, Mame, 16 frimaire an II, p. 6.
18. Jean-Antoine Vial, *procureur général syndic du département de Maine-et-Loire. Au président de la Convention nationale*, Angers, Mame, 23 frimaire an II, p. 1 à 7.
19. RACSP, tome 8, *Francastel au Comité de salut public. Angers. 26 novembre 1793*, p. 721 à 723.
20. AN, AF II 119, dossier 897, *Le comité révolutionnaire d'Angers au représentant du peuple. 18 brumaire an II* ; AN, D III 348, 3 liasses, *Francastel au comité de surveillance et révolutionnaire d'Angers. Angers. 24 brumaire an II* ; *Affiches d'Angers*, 13 novembre 1793 ; *Arrêté du directoire du département approuvé par les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest*, Angers, 19 brumaire an II.
21. AN, AF II 273, dossier 2295, *Esnué-Lavallée et Francastel aux administrateurs de Maine-et-Loire. 9 frimaire an II*.
22. Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 131, *Les administrateurs aux représentants du peuple près l'armée de l'Ouest. 14 frimaire an II*.
23. AN, AF II 273, dossier 2294, *Francastel à Turreau et Prieur. Angers. 5 nivôse an II*.
24. RACSP, tome 9, *Francastel au Comité de salut public. Angers. 25 décembre 1793*, p. 669-670.
25. AA, 9 décembre 1793, *Arrêté des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest et des côtes de Brest*.
26. « Les représentants du peuple et la commission militaire Félix », *AH*, tome 38, p. 33-34.
27. RACSP, tome 9, *Francastel au Comité de salut public. Angers. 18 décembre 1793*, p. 491-492.
28. AN, AF II 273, dossier 2294, *Francastel à Prieur, Bourbotte, Turreau. Angers 30 frimaire an II*.
29. AN, AF II 273, dossier 2294, *Francastel à Prieur, Bourbotte et Turreau, Angers, 23 frimaire an II*.
30. *Le Moniteur*, tome 19, 16 nivôse an II, *Société des Amis de la Liberté et l'Égalité, séant aux Jacobins de Paris, suite de la séance du 11 nivôse an II*, p. 125-126.
31. « Les représentants du peuple et la commission militaire », *A.H.*, tome 38, p. 33.
32. AN, AF II 273, dossier 2294, *Francastel à Prieur, Bourbotte, Turreau, Angers, 30 frimaire an II*.
33. AN, AF II 119, dossier 898, *Francastel, Angers, 17 pluviôse an II*.
34. *AH*, tome 4, p. 288
35. RACSP, tome 11, *Le Comité de salut public à Bourbotte et Turreau, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, 11 février 1794*, p. 75-76.
36. RACSP, tome 11, *Garrau, Hentz et Francastel, Nantes, 1er ventôse an II*, p. 278 à 280.
37. RACSP, tome 11, *Hentz et Garrau au Comité de salut public, Saumur, 15 février 1794*, p. 170.
38. RACSP, tome 11, *Garrau, Hentz et Francastel, Nantes, 1er ventôse an II*, p. 278 à 280.
39. SHD, B5 7/56, *Francastel au ministre de la guerre, 26 novembre 1793*.

40. AN, AF II 93, 2 ventôse. *Arrêté des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest concernant les réfugiés des pays révoltés*, Nantes, 2 ventôse.
41. AA, 6 mars 1794, *Arrêté supplétif concernant les exceptions à l'arrêté sur les réfugiés*, Nantes, 12 ventôse an II. Suivi de l'extrait de la *lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest à Nantes, le 13 ventôse an II, aux administrateurs du département de Maine-et-Loire*.
42. RACSP, tome 11, *Hentz et Francastel*, Nantes, 26 février 1794, p. 424 à 426.
43. RACSP, tome 11, *Le Comité de salut public aux représentants à Nantes*, 16 ventôse an II, p. 571.
44. AN, D III 348, 2 liasses, *Hentz, Francastel, Garrau et Prieur au Comité de salut public*, Nantes, 16 germinal an II.
45. RACSP, tome 12, *Hentz et Francastel au Comité de salut public*, Angers, 20 germinal an II, p. 490-492
46. Jean-Julien-Michel SAVARY, op.cit., tome 3, p. 386.
47. Charles-Louis CHASSIN, op.cit., volume 2, tome 4, p. 428.
48. AN, AF II 146 A, dossier 1166, deux arrêtés des représentants du peuple, Fontenay-le-Peuple. 28 germinal an II.
49. AN, AF II 279, dossier 2332, *Arrêté d'Hentz et Francastel*, Luçon, 28 germinal an II.
50. AN, AF II 279, dossier 2332, *Arrêté d'Hentz et Francastel*, Luçon, 28 germinal an II ; 5 *arrêtés d'Hentz et Francastel*, Luçon, 29 germinal an II.
51. Jean-Julien-Michel SAVARY, op.cit., tome 3, p. 416.
52. Charles-Louis CHASSIN, op.cit., volume 2, tome 4, p. 459 ; Anne ROLLAND-BOULESTREAU, « Micro-histoire et terreur en province : itinéraire d'un "général incendiaire" en Vendée militaire (mars-juillet 1794) », *Annales historiques de la Révolution française*, 380 | juin 2015. [En ligne] <http://ahrf.revues.org/13495> [consulté le 25 juillet 2017]
53. RACSP, tome 12. *Hentz et Francastel au Comité de salut public*, Luçon, 29 germinal an II, p. 670-671.
54. RACSP, tome 13. *Hentz et Francastel au Comité de salut public*, La Rochelle, 5 floréal an II, p. 36-37
55. Dom Joseph ROUX, *Souvenirs du bocage vendéen*, Ligugé, Saint Martin, 1898, p. 52 à 54.
56. *Le Moniteur*, tome 22, 5 frimaire an III, séance de la C.N. du 3 frimaire an III, p. 578.
57. *Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission près l'armée de l'Ouest, conjointement avec leurs collègues Prieur et Garrau, délégués près de la même armée*, imprimé par ordre de la Convention nationale, vendémiaire an III, 37 p.

RÉSUMÉS

S'ajoutant aux nombreuses études consacrées aux représentants en mission, cet article s'intéresse à la manière dont l'un d'entre eux, intégré dans la guerre civile en Vendée, bascule dans la politique de terreur et la manière dont il la justifie. Situé à l'arrière du front, il fait d'abord office de correspondant entre les différents acteurs de la scène politique et militaire sur le terrain vendéen. Puis, à l'hiver 1793-1794, il prend une série de mesures de soutien au plan Turreau, s'attirant les foudres de l'administration locale, et qui lui valent des appels à la mesure de la part du Comité de salut public. Étonnamment, malgré les dénonciations, il parvient à échapper à la vague épuratoire de l'an III, créant une frustration chez un certain nombre de mémorialistes vendéens qui répondent au silence judiciaire en multipliant les références à son action de représentant en mission.

This article is about one *representant en mission* who, confronted with the civil war, adopts the politic of Terror and how he justifies it. He is first dedicated to be the link between all the actors in the field (politics and militaries) but from winter of 1793-1794, he takes numerous decisions relative to the *plan Turreau*, creating opposition from locals authorities, whereas the *Comité de salut public* asks him to be careful. Interestingly, he is not involved, despite the denunciations, in the purge of the *an III*, creating frustration in some Vendée memorialists. In reaction, they wrote a lot about his mission.

INDEX

Mots-clés : guerre civile, Vendée, représentant en mission, la Terreur

Keywords : civil war, Vendée, représentant en mission, the Terror